

Séance du 4 juillet 2011

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle du Conseil, lundi, le 4 juillet, à 20h00.

Sont présents:

M. Éric Duhamel,
M. Yves Durand,
Mme Jocelyne Calvé,
M. Jacques Martin,
M. André Drouin,

tous conseillers et formant le quorum du Conseil sous la présidence de M. Guy Desjarlais, maire.

2011-07-68 **Ouverture de l'assemblée**

L'assemblée est ouverte à 20h10 sur proposition de Mme Jocelyne Calvé, appuyée par M. André Durand.

2011-07-69 **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté tel que présenté sur proposition de M. Éric Duhamel, appuyée par M. Jacques Martin.

2011-07-70 **Approbation des procès-verbaux**

Sur proposition de M. Yves Durand, appuyée par Mme Jocelyne Calvé, il est résolu que le procès-verbal du 13 juin dernier soit approuvé tel que rédigé.

Communications du conseil

Période de questions

2011-07-71 **Modification au règlement de construction (abris de toile)**

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que le projet de modification au règlement de construction concernant les abris de toile soit adopté. Il est aussi résolu que la séance de consultation au sujet de ce règlement ainsi que sur le projet de modification au règlement de zonage concernant le même objet soit tenue le 12 septembre à 19h30.

2011-07-72 **Règlement régional sur les nuisances**

Il est proposé par M. André Drouin, appuyé par M. Yves Durand, et résolu que le règlement 264-2011-03 intitulé « *Règlement concernant les nuisances* » soit adopté.

2011-07-73

Règlement régional sur le colportage

Il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. Jacques Durand, et résolu que le règlement 265-2011-04, intitulé « *Règlement relatif au colportage* », soit adopté.

2011-07-74

Règlement régional sur les endroits publics

Il est proposé par M. André Drouin, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que le règlement 266-2011-05, intitulé « *Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics* », soit adopté.

2011-07-75

Règlement régional sur les systèmes d'alarme

Il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. Yves Durand, et résolu que le règlement 267-2011-06, intitulé « *Règlement concernant les systèmes d'alarme* », soit adopté.

2011-07-76

Règlement région al sur le circulation et le stationnement

Il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par M. André Drouin, et résolu que le règlement 268-2011-07, intitulé « *Règlement relatif au stationnement et à la circulation* », soit adopté.

2011-07-77

Demande de M. Pierre Beaulieu

CONSIDÉRANT la demande de M. Pierre Beaulieu pour l'achat d'une partie d'un terrain municipal;

CONSIDÉRANT que le terrain concerné est conservé à des fins de parc;

CONSIDÉRANT que le maire et des conseillers se sont rendus sur les lieux afin de constater de visu l'état des lieux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que le conseil n'accède pas à la demande de M. Beaulieu.

2011-07-78

Demande à Bell Canada (redressement de poteaux)

Il est proposé par M. André Drouin, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que le conseil municipal de Saint-Didace demande à Bell Canada de procéder au redressement des poteaux téléphoniques qui penchent dans la municipalité.

2011-07-79

Demande de Mme Julie Lalonde

CONSIDÉRANT la demande de Mme Julie Lalonde et M. Stéphane Roy concernant l'installation de « dos d'âne » dans le chemin de Mandeville ainsi que l'épandage d'abat-poussière;

CONSIDÉRANT que le chemin de Mandeville est en gravier et ne se prête pas à l'installation de « dos d'âne »;

CONSIDÉRANT que, lors de l'embarquement d'écoliers dans l'autobus scolaire, la circulation doit s'arrêter;

CONSIDÉRANT que, malgré son prix très élevé, l'abat-poussière n'est efficace que peu de temps;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que le conseil avise Mme Lalonde et M. Roy de son regret de ne pouvoir donner suite à leur demande.

2011-07-80

Demande de garderie au congrès de la FQM

Suite à la demande de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville d'instaurer une garderie lors de congrès de la FQM, il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par M. Éric Duhamel que le Conseil appuie cette demande.

Le vote est demandé sur cette proposition; 2 conseillers ont voté pour la proposition et trois contre. La proposition est donc rejetée.

2011-07-81

Table jeunesse-éducation-main d'œuvre de D'Autray

Suite à la demande de financement pour le projet ZONÉ RÉUSSITE et considérant que l'éducation est avant tout affaire de commissions scolaires, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. André Drouin, et résolu que le conseil n'accède pas à la demande de la Table jeunesse-éducation-main-d'œuvre.

Rapports

Le secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport sur les permis émis en juin ainsi que le rapport de suivi budgétaire.

2011-07-82

Modification au règlement de zonage (numérotation)

CONSIDÉRANT que le règlement 237-2008-05 ajoutait l'article 9.25 au règlement de zonage (dispositions relatives à l'hébergement sur le site d'une pension pour chevaux);

CONSIDÉRANT que le règlement 263-2011-02 faisait de même (dispositions applicables à la zone AK);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par M. Éric Duhamel, et résolu que les dispositions relatives à l'hébergement sur le site d'une pension pour chevaux soient remplacées à l'article 5.10.

2011-07-83

Embauche d'un étudiant

Il est proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyé par M. Éric Duhamel, et résolu que l'inspecteur municipal soit autorisé à embaucher un étudiant pour la période estivale au taux de 9.65 \$ l'heure.

Mme Fleure Catafard se joint à l'assemblée à 20h38.

2011-07-84

Plan directeur de développement du pôle Brandon

Il est proposé par Mme Fleure Catafard, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que le Conseil municipal de Saint-Didace approuve le plan directeur de développement du Pôle Brandon.

2011-07-85

Gestion du barrage

CONSIDÉRANT que la réévaluation de l'influence du barrage de Saint-Didace, en amont et en aval, a été identifiée comme objectif dans le Plan directeur de l'eau adopté par la Corporation AGIR Maskinongé et approuvé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

CONSIDÉRANT que la mise sur pied d'un projet pilote pour vérifier la meilleure gestion du barrage de Saint-Didace, en lien avec les problématiques soulevées par les citoyens, est l'une des actions adoptées dans le PDE du bassin versant de la rivière Maskinongé;

CONSIDÉRANT que des problématiques éventuelles associées à la régie du barrage de Saint-Didace ont aussi été soulevées par les participants du Comité du Lac-Maskinongé;

CONSIDÉRANT que le barrage est localisé dans la municipalité de Saint-Didace;

CONSIDÉRANT que des préoccupations ont été apportées par des citoyens à l'égard de l'influence du barrage sur les phénomènes d'érosion des berges de la portion de la rivière Maskinongé située sur le territoire de Saint-Didace;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Didace reconnaît un besoin d'acquisition de connaissances concernant ce barrage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. Yves Durand, et résolu que la municipalité de Saint-Didace appuie l'organisation d'une rencontre entre les gestionnaires du barrage de Saint-Didace au Centre d'expertise hydrique du Québec et les responsables d'AGIR Maskinongé afin d'obtenir toutes les informations pertinentes associées à ce mandat de gestion.

2011-07-86

Comptes

Il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par M. Éric Duhamel, et résolu que la liste des factures courantes, au montant de 137 409.37 \$, soit acceptée et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement

2011-07-87

Demande de Mme Bernadette Barbaud

CONSIDÉRANT la demande présentée à la Commission du Territoire et des Activités agricoles du Québec par Mme Bernadette Barbaud et concernant l'aliénation d'une partie de son terrain;

CONSIDÉRANT l'utilisation actuelle des lieux;

CONSIDÉRANT qu'aucun changement de vocation n'est prévu pour cette partie de terrain;

CONSIDÉRANT que cette aliénation n'a aucun effet sur l'agriculture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. André Drouin, et résolu que le conseil municipal de Saint-Didace recommande à la Commission de Protection du Territoire et des Activités agricole du Québec d'accepter la demande de Mme Bernadette Barbaud d'aliéner une partie du lot 254 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Didace.

2011-07-88

Demande de Loisirs St-Didace

Il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par Mme Fleure Catafard, et résolu qu'une subvention de 2 739 \$ soit accordée à Loisirs St-Didace pour lui permettre de parfaire l'aménagement des jeux des enfants au terrain de jeux.

Période de questions

2011-07-89

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 21h10 sur motion de Mme Fleure Catafard.